

**VILLE DE SAINT GENIS LAVAL
COMPTE-RENDU
DES DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR
LE CONSEIL MUNICIPAL,
DANS SA SÉANCE DU MARDI 6 JANVIER 2015**

(conformément à l'article R 2121-2 du Code Général des Collectivités Territoriales)

PRÉSENTS

Roland CRIMIER, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT (à partir du point 6), François VURPAS (à partir du point 3), Marie-Paule GAY, Yves GAVAULT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU (à partir du point 4), Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE, Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

EXCUSÉS

Marylène MILLET, François VURPAS (jusqu'au point 3), Isabelle PICHERIT (jusqu'au point 6), Olivier BROSSEAU (jusqu'au point 4), Anne-Marie JANAS

ABSENTS

POUVOIRS

Marylène MILLET à Yves GAVAULT, Olivier BROSSEAU à Mohamed GUOUGUENI (jusqu'au point 4), Anne-Marie JANAS à Roland CRIMIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Guillaume COUALLIER

La séance est ouverte à 19 h 00

1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 novembre 2014

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Conformément à la loi du 6 février 1992, ce procès-verbal est tenu à la disposition du public en mairie, au Secrétariat Général.

2 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Compte-rendu des décisions n° 2014-089 à 2014-099

Vu la délibération en date du 14 avril 2014 portant délégation du Conseil Municipal au Maire et conformément aux dispositions des articles L2122-22 et 2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales, il est rendu compte des décisions prises dans le cadre de la délégation susvisée (décisions n° 2014-089 à 2014-099).

Il est donc demandé au Conseil Municipal de prendre acte de ces décisions.

LE CONSEIL PREND ACTE

3 - ESPACES PUBLICS

Métropole : convention de délégation de gestion de service relative à la gestion des arrêtés de voirie

Dans le cadre de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles dite "MAPTAM", à compter du 1^{er} janvier 2015, une collectivité à statut particulier dénommée Métropole de Lyon est créée, en lieu et place de la Communauté urbaine de Lyon et, dans les limites territoriales précédemment reconnues à celle-ci, en lieu et place du Département du Rhône. En outre, cette loi prévoit que le Président de la future Métropole de Lyon exerce de plein droit certains pouvoirs de police spéciale sans préjudice des pouvoirs de police incombant aux Maires des communes situées sur son territoire.

Ainsi, il est nécessaire de signer une convention entre la commune et la Communauté urbaine afin de régir le contenu et les modalités d'exercice de la police de la circulation. Elle prévoit une description précise des missions et des activités confiées aux services des communes ainsi qu'un remboursement à la Commune des frais engagés estimé à 12 euros par nombre d'arrêtés de circulation ou mixtes délivrés dans l'année.

Cette convention n'emporte ni mise à disposition, ni transfert des agents. Les services demeurent sous l'autorité fonctionnelle et hiérarchique du Maire. La rémunération et les conditions de travail demeurent inchangées. Les services de police municipale ne font pas partie des services mis à disposition au titre de la convention.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver le principe d'instruction, de préparation, de suivi d'exécution des arrêtés de police de la circulation par les services de la commune pour le compte de la Métropole de Lyon et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la Communauté urbaine de Lyon, la Métropole de Lyon se substituant au 1^{er} janvier 2015 à la Communauté urbaine dans l'exécution de la convention.

***LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ
Motion adoptée par 32 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 2***

***Abstentions
Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT***

4 - LOGEMENT

Engagement triennal de la Ville sur la période de 2014-2016 au titre de la loi SRU

La ville de Saint-Genis-Laval a pour obligation la réalisation de logements locatifs sociaux au titre de l'article 55 de la loi Solidarités et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000. La quatrième période triennale 2011-2013 qui s'est achevée fin 2013 a fait l'objet d'un bilan transmis par le Préfet.

Pour la commune de Saint-Genis-Laval, le bilan définitif notifié par Monsieur le Préfet fait état de 82 logements réalisés pour un objectif fixé de 74, soit une augmentation significative de l'offre de logements de + 11 % par rapport à l'objectif.

La loi DUFLOT du 18 janvier 2013 renforce les obligations de production de logements sociaux et relève l'obligation du taux de logements locatifs de 20 à 25% pour les zones tendues à réaliser à l'horizon 2025.

Aussi Saint-Genis-Laval s'engage sur des objectifs réalistes de 83 logements au titre de la future période triennale par rapport aux 166 théoriques.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'objectif de logements sociaux à produire pour la période triennale 2014-2016 au titre de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains à 83 logements pour la ville de Saint-Genis-Laval.

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ
Motion adoptée par 29 voix Pour et 2 voix Contre, Abstention : 3

Votes Contre

Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

Abstentions

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE

5 - FINANCES

Crédits anticipés d'investissement 2015, travaux sur bâtiments et espaces publics communaux 2015, ainsi que les autorisations annuelles d'urbanisme

Dans l'attente du vote du Budget Primitif et à compter du 1^{er} janvier 2015, l'exécutif est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager les dépenses de la section de fonctionnement; il doit expressément prévoir des crédits pour les dépenses d'investissement. Aussi il est proposé de prévoir 270 000 €.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'engagement et au mandatement des dépenses de l'exercice 2015 pour un montant de 270 000 €, à signer les différents documents d'urbanisme et notamment les déclarations préalables, les permis de construire relatifs aux opérations de La Mouche, de la façade du gymnase d'Aubarède, de la façade 5 rue Froide et du 36 rue Pierre Fourrel.

LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

6 - FINANCES

Subventions 2015 - acomptes

Les dossiers de subventions ont été adressés aux associations avec une date limite de retour fixée au 09 janvier 2015. Ils seront alors étudiés en vue d'un vote fin mars 2015.

Cependant, depuis plusieurs années, l'orientation municipale est d'offrir la possibilité aux associations ayant un besoin de trésorerie en début d'année (charges de personnel et sociales à payer notamment) de se voir verser un acompte dès janvier, sans préjuger des montants définitifs qui seront accordés au titre de l'exercice 2015.

Les associations et organismes suivants sont ainsi concernés par un acompte : association Maintien à domicile, association d'aide alimentaire, Pom'Cerises, Jardin passerelle, halte-garderie Les Récollets, halte-garderie Roule Virou, crèche collective Sucre d'Orge, Accueil enfance, centre social et culturel des Barolles, CLESG, Amicale laïque handball, B.A.L.E., Saint-Genis Oullins Sainte-Foy

féminin, OSGL football, OSGL rugby, Amicale laïque judo, Saint-Genis-Laval boxe, Mouste'clip, OGEC, CADEC, Centre musical et artistique, Association musicale, S.A.G.A.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement des acomptes aux associations et organismes sus-mentionnés.

LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

7 - FINANCES

Débat d'orientations budgétaires 2015

Le débat d'orientation budgétaire permet d'informer sur la situation économique et financière de la collectivité, sur le contexte économique local et national et sur les éléments définis en loi de finances afin d'éclairer les choix lors du vote du budget primitif.

Éléments de contexte

- Une croissance 2014 modérée (0,4%) et des hypothèses de croissance 2015 entre 0,5% et 1,5% selon les économistes.
- Une hausse du chômage.
- Une inflation 2014 à 0,4% et une prévision 2015 à 0,9%.

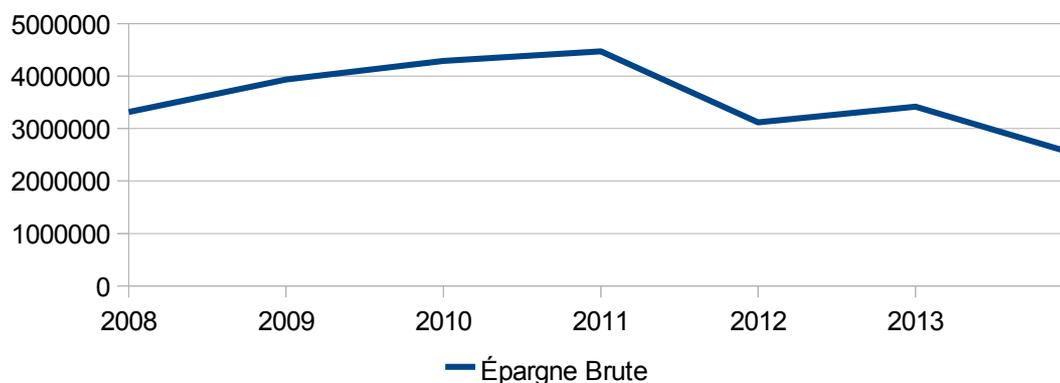
Après le « dérapage » du déficit public en 2014 (4,4% du PIB contre 3,8% prévu), le gouvernement a annoncé une quasi-stabilisation en 2015 à 4,3% et un retour en dessous de 3% en 2017. Cet objectif implique une réduction sans précédent des dépenses publiques (21 milliards d'euros d'économies en 2015). Ces économies représenteront pour les collectivités **une baisse des dotations de 3,7 Md d'euros en 2015. Cette réduction sera reconduite à l'identique en 2016 et 2017.**

D'autre part, le FPIC pourrait atteindre 170k€ pour la ville, soit 37% d'augmentation.

Concernant l'évolution des recettes, la revalorisation des bases de fiscalité locale est fixée à 0,9% comme en 2014 et le fonds de soutien pour les rythmes scolaires est finalement pérennisé.

Situation financière

En 2012, Saint Genis Laval a vu son épargne brute se contracter. En 2013, cet affaiblissement est enrayé, en 2014, le budget limite la diminution de l'épargne brute sans toutefois pouvoir la stopper complètement (cf. graphique ci-dessous). Les indicateurs sont donc à surveiller.



D'importants efforts d'optimisation, de mutualisation et d'économies ont été menés en 2014 cependant bien que maîtrisées, les dépenses de fonctionnement augmentent tout de même, impactées par la réforme des rythmes scolaires, des évolutions réglementaires (SMIC, taux de cotisations...) et hausse des prélèvements. Les recettes quant à elles diminuent malgré la

perception de recettes exceptionnelles et leur structure se modifie progressivement. Ainsi, la DGF a baissé de 5,4% en 2014 et la fiscalité locale n'augmente que de 1,1% (sous l'effet de la revalorisation des bases votées par l'état, 0,9%, et de l'évolution physique).

Coté investissement, l'encours de dette de la collectivité reste très maîtrisé, avec une capacité de désendettement de 2,8 années (la zone dangereuse pour les collectivités se situant autour de 10-12 ans), rendant possible la politique d'investissement dynamique (+ 18% au BP 2014).

Orientations 2015

Au vu du contexte national et de la situation financière de la collectivité, l'objectif pour 2015 est de contraindre les dépenses de fonctionnement pour compenser partiellement la baisse des recettes auxquelles doit faire face la collectivité tout en maintenant une stabilité des taux de fiscalité. Ces efforts permettront ainsi de maintenir un autofinancement nécessaire au financement des dépenses d'équipement, en complément du recours à l'emprunt.

Sur la base d'une analyse financière prospective, une véritable réflexion est donc engagée sur les projets afin de hiérarchiser l'action locale et de planifier les projets.

Ainsi, au delà de l'entretien régulier du patrimoine (groupes scolaires, structures enfance, jeunesse, équipements sportifs...), de nombreux projets seront à mener sur la durée du mandat. Une programmation pluriannuelle, tant en fonctionnement qu'en investissement a ainsi été travaillée, permettant d'échelonner de 2015 à 2020 les principaux projets à envisager :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Opérations d'urbanisme-voirie (Moly, Vernaton, Barolles, Darcieux-Collonges)	-----	-----	-----			
MDQ Collonges	-----	-----				
Médiathèque, la Mouche	-----					
PM et vidéoprotection	-----	-----				
Espace sportif abrité		-----	-----	-----		
Plan numérique dans les écoles, aménagements connexes à d'Aubarède, GS Ste Eugénie	-----	-----	-----			
Développement des loisirs pour tous à l'instar des séjours vacances pour les Seniors			-----	-----	-----	-----
Actions sociales	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Structure enfance Guilloux et Ste Eugénie					-----	-----
Économie - commerces et emploi	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Réaménagement urbain de l'îlot Guilloux					-----	-----
Aménagement du Vallon des Hôpitaux - Ste Eugénie /arrivée du métro (extension)						-----

Ainsi, sur le secteur urbanisme-voirie plusieurs opérations seront poursuivies ou initiées telles que la seconde tranche des travaux de requalification du chemin de Moly et des espaces publics aux Barolles (mail), la réalisation de la nouvelle voie Darcieux-Collonges ou encore la requalification de la rue François Vernaton.

Après plusieurs mois de travaux, soucieux d'un projet de développement durable par rapport à l'investissement, la nouvelle Maison de Quartier au sein de la colline des Collonges permettra

d'accueillir à la rentrée 2015 dans des espaces adaptés l'ensemble des activités dernièrement développées.

De même, 2015 marquera la réhabilitation de la Médiathèque. Le réaménagement architectural concourt à une baisse des frais d'énergie de fonctionnement, -40% sur les fluides, à une mise aux normes de sécurité et d'accessibilité, à une réorientation des missions des personnels avec à terme une réduction, grâce à l'autonomisation des actions de prêt et retour (bornes semi-automatiques). De même, il accompagnera le projet culturel de lecture publique (propositions de nouveaux services adaptés aux nouveaux usages des lecteurs, notamment numériques).

Le réaménagement du hall de La Mouche comprenant l'autonomisation de la salle Gayet, la mise en sécurité de l'accueil et le réaménagement des bureaux et de la mezzanine devrait également débiter en cours d'année, l'équipe de maîtrise d'œuvre ayant été retenue. Cette nouvelle configuration permettra, de par l'autonomisation de la salle Gayet, de réduire les charges de personnel affectées à cette fonction de surveillance et ainsi limiter les frais de fonctionnement.

La construction du futur poste de police municipale au 36 rue Pierre Fourel, nouvel espace d'accueil pour les Saint-Genois et lieu de travail pour les policiers municipaux sera engagée, suivie du transfert du Centre de Supervision Urbaine de la vidéoprotection dans ces nouveaux locaux. Outre l'amélioration de la qualité des espaces d'accueil au public, cette réalisation participe, avec l'espace Déclit jeunesse et la requalification du parking Cordier, à la revalorisation de cette entrée du cœur de ville.

Pour compléter la pratique de certaines disciplines sportives (tennis, boules ...) et ce, quelle que soit la saison, il est envisagé la réalisation d'un espace sportif abrité. Dès lors, après étude d'implantation et de cadrage urbain sur 2016, le projet pourrait voir le jour en 2017-2018.

Concernant l'enseignement, la Ville entend favoriser la réussite éducative des enfants. Aussi, au-delà du Projet Éducatif Territorial et de la mise en œuvre des ateliers et temps périscolaires développés à la rentrée 2014, adapter les outils aux nouveaux usages du numérique constituera un atout pour nos jeunes. Initié avec l'introduction de tableaux blancs numériques dans certaines classes et l'an passé avec la mise en œuvre d'une classe mobile informatique à Mouton, un plan sera développé sur plusieurs années.

Par ailleurs, après la rénovation du collège Giono dont les travaux doivent se poursuivre jusqu'en 2015-2016, des travaux au collège d'Aubarède seront réalisés afin d'améliorer les espaces communs et l'accueil.

Enfin, pour accompagner le développement de Saint-Genis-Laval, un groupe scolaire et ses espaces périscolaires associés (dont restaurant) à Sainte Eugénie est envisagé à terme.

La politique seniors visera prioritairement la complémentarité et le maillage du territoire avec ses différents acteurs. Toutefois la Ville interviendra particulièrement sur le volet de l'accès aux loisirs pour tous et notamment les publics isolés. Ainsi la réflexion est initiée en 2015 pour développer des actions sur le territoire visant à compléter judicieusement l'offre à l'instar de la réalisation des séjours vacances développés depuis 2010.

Un des piliers du développement durable, de l'Agenda 21, repose sur la solidarité. Aussi nous entendons que la qualité de vie, les services, les projets développés soient accessibles à tous. C'est l'essence même de la mission de la Ville aidée du CCAS dont le rôle d'accompagnement est accru en période de crise. Les actions de solidarité telles que le Déclit K'fé, le café des parents, visent à répondre à cette nécessaire solidarité et la prise en compte du handicap. De même, les actions d'insertion sociale par l'économie constituent un enjeu et seront développées à travers les chantiers d'insertion ainsi que par le biais des clauses des différents marchés de la ville.

Dans le domaine de la petite enfance, les efforts d'optimisation des dépenses sont constants mais largement encadrés par les textes.

Toutefois, les mutualisations sont recherchées que ce soit en dépenses à caractère général (groupement de commandes) ou en mise à disposition de personnel. Ainsi en 2015, le poste de directrice des Récollets et Roule Virou sera mutualisé.

Par ailleurs deux équipements d'accueil collectif seront programmés : une crèche sur le secteur de Sainte Eugénie mutualisée avec les HCL et une nouvelle structure dans le cadre du réaménagement du secteur de l'îlot Guilloux, établissement de 36 places. Les études de cadrage urbain permettront en 2016 de phaser le projet dans sa globalité.

Le secteur commerce-économie-emploi est toujours une des priorités de la Ville qui maintiendra des actions déjà existantes ou en mettra en place de nouvelles telles que les paniers de nos villes, la réalisation des livrets emploi-commerce, la bourse aux stages. La politique de préemption visant notamment la requalification de la rue de la Liberté sera poursuivie et un plan d'accompagnement à la réfection des façades du cœur de ville sera initié.

Enfin, deux opérations d'aménagement d'envergure débuteront vers 2018-2020 à savoir :

- l'aménagement du nouveau secteur Sainte Eugénie - Vallon des hôpitaux comprenant plusieurs équipements publics (groupe scolaire avec restaurant scolaire, structure enfance) et travaux de voirie (dont le prolongement de Gadagne est), lié à l'arrivée du métro à Saint-Genis-Laval;
- le réaménagement de l'îlot Guilloux, la réhabilitation et l'extension de la crèche, de l'école, de l'accueil de loisirs maternel permettront d'en faire un véritable pôle enfance et d'ouvrir le quartier sur l'extérieur pour une meilleure appropriation des espaces publics par les habitants. Par ailleurs, la réalisation de logements concourra à l'équilibre financier de l'opération.

Il est donc demandé au conseil municipal de prendre acte du débat d'orientations budgétaires 2015.

LE CONSEIL PREND ACTE

8 - FINANCES

Décision modificative n° 2

La Ville dispose de deux emprunts de type revolving, c'est-à-dire des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie permettant une gestion de trésorerie plus souple qu'un emprunt classique.

Ces emprunts nécessitent cependant, en fonction des tirages et remboursements intervenus en cours d'année, la passation d'écritures d'ordre spécifiques au 31 décembre.

Par ailleurs, la notification définitive du FPIC a été de 112 386€ (au lieu de 112 000€ indiqués lors de la précédente décision modificative); le différentiel doit donc être rajouté sur le chapitre 014.

Considérant la nécessité d'ajuster le budget primitif 2014, il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir adopter cette décision modificative équilibrée en dépenses et en recettes.

LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

9 - PERSONNEL COMMUNAL

Modification de l'état des postes

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer, sur proposition de l'autorité territoriale, les effectifs des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services de la commune.

La présente délibération propose une modification de l'état des effectifs afin de prendre en compte les créations de poste, à savoir 4 postes d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps complet, 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal 2^{ème} classe à temps complet, 2 postes d'adjoint du patrimoine principal 1^{ère} classe à temps complet et 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives principal 2^{ème} classe à temps complet.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver les modifications apportées au tableau des effectifs du personnel communal.

LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

10 - PERSONNEL COMMUNAL

Plan de titularisation 2015

Par délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2013, il avait été explicité le cadre du dispositif de titularisation dans le cadre de la résorption de l'emploi précaire et avait été approuvée la titularisation de trois agents :

- un agent de catégorie A sur le poste de responsable du développement économique et de la politique de la ville;
- un agent de catégorie A sur la direction des foyers logement;
- un agent catégorie C sur l'entretien et la restauration des foyers logement.

Aujourd'hui, la collectivité propose l'accès à la titularisation d'un agent de catégorie A sur le poste de directeur du pôle communication et culture. Cette proposition a été soumise au CTP du 21 novembre 2014, qui a validé.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le plan de titularisation proposé, autoriser l'autorité territoriale à mettre en œuvre ce plan de titularisation et confier l'organisation des sélections professionnelles au centre de gestion du Rhône.

LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Fait à Saint-Genis-Laval, le 07/01/15
Le Maire de Saint-Genis-Laval
Roland CRIMIER